



Accès à ma boîte e-mail sans mon accord

Par **hugueslemoine**, le **04/09/2015** à **08:33**

Bonjour , on parle souvent des employeurs qui veulent lire les e-mails de leurs salariés, mais dans mon cas, c'est l'inverse qui s'est produit.

L'un de mes ex-salariés avait synchronisé ma boîte e-mail avec son smartphone. il avait donc ainsi accès à l'intégralité de mes e-mails, dont certains très confidentiels (salaires, données stratégiques etc...) des informations ont fuitées, ce qui m'a mis la puce à l'oreille. en vérifiant les activités sur mon compte, j'ai découvert que son téléphone accédait chaque jour à ma boîte e-mail.

Quels sont les recours possible d'un point de vue judiciaire ?

La personne n'étant plus salariée, je en peux pas simplement envisager un licenciement.

Merci par avance pour vos réponses.

PS: naturellement, je ne lui ai jamais communiqué mon mot de passe, et ne me suis jamais connecté à ma boîte e-mail depuis l'un de ses appareils...

Par **moisse**, le **04/09/2015** à **08:41**

Bonjour,

Le licenciement est une action civile, de nature à ouvrir une action devant un tribunal civil (-le conseil des prudhommes).

L'acte de votre salarié est de nature délictuelle, ce qui entraîne dépôt de plainte, instruction le

cas échéant et passage devant un tribunal pénal.
Sur la base de l'interception de correspondance privée (code pénal L226-15).

Par **hugueslemoine**, le **04/09/2015** à **08:44**

Un grand merci pour votre réponse, qui je l'espère aidera mon avocat à me défendre

Par **moisse**, le **04/09/2015** à **09:02**

En fait je n'ai rien appris à votre avocat.
Si tel est le cas, mieux vaut en changer.